



FIN N° 2021 - 01 - 003

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 22/06/2021

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D'ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 22 juin 2021 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°3 - Décision modificative n° 1 / MARPA

Présents :

Madame LUGUET Pascale **Présidente**

Madame MANDEIX Catherine **Vice-Présidente**

Madame FRECHET Christine **Déléguée**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Monsieur BEAUMONT Stéphane,

Madame BASSI DONNEFORT Florence, Madame SADRES Valérie **Membres élus**

Monsieur BRU Philippe, Madame IZQUIERDO Nathalie, Monsieur BACHOWSKI Jean Claude,

Monsieur FAINZANG Bernard **Membres désignés**

Absents excusés :

Madame GONZALO Anne (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine)

Madame MANSE Corinne (absente excusée), Monsieur NADAU Régis (absent excusé),

Madame BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame COPPOLA Hélène (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	012
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	01

FIN N° 2021 - 01 - 003

Rapporteur : Monsieur Jean Claude BACHOWSKI

I - Exposés des motifs

Madame la Présidente informe le conseil d'administration qu'il y a lieu d'ajuster le budget primitif 2021 de la MARPA afin de prendre en compte des dépenses nouvelles, en fonctionnement.

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre.

Madame la Présidente soumet à l'approbation du conseil d'administration, la décision modificative n° 1, ci-dessous détaillée :

RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT		MONTANT
78	Reprise sur amortissements et provisions	80
7811	Reprise sur amort. des immob° incorporelles et corporelles	80
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		80

DÉPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT		MONTANT
28	Amortissements des immobilisations	80
28181	Installations générales Agencements	80
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		80

II - Considérants et références juridiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu la délibération n°2021-36-005, adoptant le budget primitif de la MARPA pour 2021,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

ACCEPTER : la Décision Modificative N° 1, telle que détaillée ci-dessus.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Monsieur Philippe BRU

Mme Pascale Luguet

FIN N° 2021 - 01 - 003

Rapporteur : **Monsieur Jean Claude BACHOWSKI**